

Revalorisation triennale des contractuels d'état

ACEN



NS revalorisation triennale des contractuels de l'état (hors enseignement) au titre de l'année 2025 et 2024 (pour les Assistants d'Éducation).

La note de service concernant la revalorisation triennale des contractuels de l'état (hors enseignement) au titre de l'année 2025 et 2024 (pour les Assistants d'Éducation) est sortie le 5 décembre 2025.

Elle concerne :

- **au titre de l'année 2024** : les Assistants d'Education (AED) dont le contrat a été conclu en N-4 ou dont la dernière revalorisation date de N-4.
- **au titre de l'année 2025** : aux AED et aux fonctions qui ne relèvent pas de l'enseignement, dont le contrat a été conclu en N-3 ou dont la dernière revalorisation date de N-3.

(Attention, aux 4 conditions cumulatives).

Le structure d'emploi devront transmettre les dossiers des agents concernés pour le 31 décembre 2025 au plus tard. Les agents éligibles qui bénéficient de cette revalorisation, recevront ensuite un avenant à leur contrat.

Si vous pensez être concerné et ne recevez pas d'information de votre structure, interpellez votre hiérarchie.

Consultez notre [essentiel](#)